



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°237

NOVEMBRE 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2016

Présents : 15

Absents excusés : Céline BAILLY qui donne pouvoir à Isabelle SIRLIN
Claude LEVRAUD qui donne pouvoir à Nicolas GURIEC
Hervé MICHAUD

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20 h 00

Martine PENOT est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 Octobre 2016.
- 2- DELIBERATIONS.
Vote des tarifs 2017 :
 - a- Surtaxe assainissement collectif sur l'abonnement et la consommation d'eau.
 - b- Coûts des branchements et accès au réseau assainissement collectif :
 - Maisons existantes lors des extensions de réseaux.
 - Sur les constructions neuves.
 - c- Location des salles communales – proposition du règlement qui sera voté en décembre.
 - d- Coût de l'élève des communes extérieures pour la participation aux dépenses de l'école ARC EN CIEL.
 - e- Discussion sur le marché hebdomadaire.
 - f- Aménagement du jardin du souvenir du cimetière.
 - g- LA POSTE :
 - Un collectif « POSTE » propose une motion de soutien.
 - Echange sur les nouveaux horaires du bureau de poste de SAINT DOLAY.
- 3- Convention FDGDON multiservices pour 3 années.
- 4- Installation de la borne électrique de recharge véhicule.
- 5- Informations et questions diverses.
 - a- Demande de subvention « DETR » pour l'aménagement des rues de CAMBONY et des FORGES.
 - b- Demande de carte d'identité.
 - c- Inventaire des biens sans maître.
 - d- Respect du sens de circulation à l'entrée du parking de la salle des sports.
 - e- Limitation de vitesse dans la rue de la FOUÉE et de la GARENNE.
 - f- Signalisation des apports volontaires pour le tri des déchets.
 - g- Dépôts sauvages d'ordures ménagères.

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 octobre 2016.

Accord du conseil avec 16 voix pour et 1 abstention.

2- DELIBERATIONS.

Vote des tarifs 2017 :

a- Surtaxe assainissement collectif sur l'abonnement et la consommation d'eau.

M. le Maire propose de maintenir les mêmes tarifs de la surtaxe d'assainissement collectif que ceux de l'année 2016. Cette proposition a été proposée par la commission assainissement lors de la réunion du 9/11/2016.

- L'abonnement part fixe annuelle est de 34,60 €.
- Le tarif basé sur la consommation d'eau est de 1,80 € le mètre cube.

Accord du conseil à l'unanimité.

b- Coûts des branchements et accès au réseau assainissement collectif :

M. le Maire rappelle que la PAC (Participation pour Assainissement Collectif) est instituée par délibération du conseil municipal qui fixe les modalités de calcul. Il propose de maintenir les mêmes tarifs que ceux de l'année 2016.

- Maisons existantes lors des extensions de réseaux.

Pour les constructions existantes lors de la mise en place du réseau, la participation pour le financement de l'assainissement collectif est maintenue à 500 € (tarif inchangé depuis 2014).

- Sur les constructions neuves.

Pour les constructions neuves qui se raccordent sur un réseau existant, la participation est 1 150 € (tarif inchangé depuis 2015).

Accord du conseil à l'unanimité.

c- Location des salles communales – proposition du règlement qui sera voté en décembre.

Yves BERTHO présente le tableau des tarifs pour la location des salles communales. Suite à la commission finances du 7/11/2016, il est proposé de maintenir les mêmes tarifs que ceux de l'année 2016.

1 – LOCATION SALLE POLYVALENTE

Motif de la location	Associations dolaysiennes	Dolaysiens	Extérieurs à la commune (particuliers, associations, et autres organismes)	Arrhes
Salle (vin d'honneur)	Gratuit	58 €	117 €	20%
Assemblée générale - Réunion	Gratuit	48 €	117 €	20%
Buffet campagnard	Gratuit	116 €	236 €	20%
Bal - Loto	gratuit	183 €	354 e	20%
Mariage : journée complète (vin d'honneur, repas, bal)		236 e	354 €	20%
Cuisine pour mariage		157 €	236 €	20%
Cuisine : utilisation complète	58 €	91 €	132 €	20%
Lave-vaisselle	26 €	41 €	54 €	20%

Pour l'évacuation des poubelles, il sera demandé un forfait de 15 €.

Le nettoyage de la salle (service facultatif) est de 150 € comprenant le nettoyage de la salle et la vérification des tables. La cuisine reste à la charge du traiteur ou de l'organisme.

2 – LOCATION Restaurant scolaire (seulement la grande salle)

Motif de la location	Associations dolaysiennes	Dolaysiens	Arrhes
Vin d'honneur	Gratuit	58 €	20%
Buffet campagnard	Gratuit	116 €	20%
Assemblée générale	Gratuit		
Réunion	Gratuit	48 €	20%
Cuisine restreinte + lave-vaisselle	26 €	41 €	20%

Pour l'évacuation des poubelles, il sera demandé un forfait de 10 €

3 – CASSE DE VAISSELLE

Lorsqu'il est constaté de la casse de vaisselle lors de location de salle, la commune facturera en fonction du type de vaisselle et du nombre.

Type de vaisselles	Prix unitaire
Verre Normandie n°3	1,50 €
Verre Mirabeau	1,00 €
Assiette plate petite	2,50 €
Assiette plate grande	3,50 €
Assiette creuse	3,00 €
Tasse à café	3,00 €
Soucoupe de tasse à café	1,50 €
Couteau de table	1,50 €
Fourchette ou cuillère de table	1,00 €
Cuillère à café	0,50 €
Pichet en verre	3,50 €

3 – LOCATION SALLE DES SPORTS

Motif de la location	Associations dolaysiennes et écoles	Ecoles, collèges, lycées extérieures à la commune	Associations sportives extérieures à la commune
Rencontre sportive	Gratuit	6,00 € de l'heure	Gratuit
Loto	100 €		
Manifestation sportive à but lucratif			100 €

Pour l'évacuation des poubelles, il sera demandé un forfait de 15€

4 – TARIFS DES PHOTOCOPIES

	Noir et blanc	Couleur
Format A4	0,15 €	0,50 €
Format A3	0,30 €	1,00 €
Format A4 recto verso	0,30 €	
Format A3 recto verso	0,60 €	

Le prix des photocopies pour les particuliers reste inchangé. Les associations dolaysiennes ont une gratuité de 300 par année pour les photocopies en Noir et Blanc, le supplément leur est facturé 0,05 € (noir et blanc), pour les couleurs elles ont le même tarif que les particuliers (0,50 €) à partir de la première photocopie. Les photocopies en Noir et Blanc sont gratuites pour les scolaires, les étudiants et les demandeurs d'emploi.

5 – LOCATION DE LA SONO

Motif de la location	Associations dolaysiennes et écoles
Manifestation à but lucratif	50 €
Manifestation à but non lucratif	Gratuit

Un chèque de caution de 1000 € est demandé pour la location avec 1 micro HF et de 1500 € pour 2 micros HF.

Accord du conseil à l'unanimité.

d- Coût de l'élève des communes extérieures pour la participation des dépenses à l'école ARC EN CIEL.

Emmanuelle GONÇALVES rappelle aux membres du conseil municipal que les communes extérieures ayant des enfants scolarisés à l'école publique ARC EN CIEL, participent aux dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 379,13 € pour un élève de classe élémentaire et à 1 127,05 € pour un élève de classe maternelle. L'avis du conseil est sollicité pour émettre les titres de recettes aux communes extérieures concernées.

Accord du conseil à l'unanimité.

e- Discussion sur le marché hebdomadaire.

Isabelle SIRLIN rappelle aux membres du conseil municipal que les droits de place pour le marché hebdomadaire du vendredi, sont gratuits jusqu'à fin décembre 2016. Suite à la réunion du 17/11/2016 de la commission artisanat/commerce avec l'association de l'ACAD, il est proposé de poursuivre la gratuité jusqu'à la fin juin 2017.

Accord du conseil à l'unanimité.

f- Aménagement du jardin du souvenir du cimetière.

M. le Maire après avis favorable de la commission voirie du 9/11/2016, propose de réaménager le jardin du souvenir dans le cimetière et pour ce faire de retenir l'offre de prix de l'entreprise paysagiste Roland LUCAS de SEVERAC pour un montant 4 389,20 € HT. Cet aménagement consiste à mettre des bordures en pierre sur la périphérie des cavurnes, refaire le jardin du souvenir, mise en place de galets et de plantations au sol et en palissage sur le mur.

Accord du conseil à l'unanimité.

g- LA POSTE :

- Un collectif « POSTE » propose une motion de soutien.

M. le Maire fait part aux élus du contrat tripartite de présence postale territoriale pour 2017 – 2020 qui est en cours de discussion entre l'état, la Poste et l'Association des Maires de France.

Le contrat prévoit de ne plus solliciter l'accord préalable du conseil municipal pour les transformations des bureaux de poste. Seul l'accord du Maire serait sollicité. Si cela était acté dans le contrat, cela ouvrirait la voie à un grave recul de la démocratie locale.

M. le Maire propose de signer la pétition de soutien au collectif poste Convergence des services publics. Dans cette pétition il est noté les points suivants :

- Refuser le contrat de présence postale de 2017 – 2020 tel qu'il est.
- Se battre partout pour empêcher toute fermeture de bureau de poste.
- Demander que les Commissions Départementales de Présence Postale et Territoriale soient élargies aux associations d'usagers et organisations syndicales.
- Agir pour augmenter les ressources du fond de péréquation en faveur du maintien et de la rénovation des bureaux de poste.
- Agir pour maintenir et renforcer le maillage des services publics.

Vous pouvez lire les documents concernant ce dossier sur le site : www.lapostepourtouspartout.fr

Accord du conseil à l'unanimité.

- Echange sur les nouveaux horaires du bureau de poste de SAINT DOLAY.

M. le Maire rappelle que la poste est désormais ouverte tous les après midi de 13 H 30 à 16 H 00 du mardi au vendredi et le samedi matin de 10 h 00 à 12 h 00.

3- Convention FDGDON multiservices pour 3 années.

Patrick GERAUD présente aux conseillers municipaux la convention FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles). Celle-ci permet à la commune de bénéficier des services suivants :

- Proposer des solutions pour contrôler, maîtriser et régler des populations d'organismes nuisibles (pigeons, étourneaux, chenilles, frelons asiatiques...).
- De proposer des solutions pour gérer les nuisances occasionnées par des animaux protégés.

Elle organise aussi des formations gratuites à la lutte contre les taupes et ragondins.

La convention est signée pour 3 ans pour un coût annuel de 267,69 €

Accord du conseil à l'unanimité.

Le bilan du piégeage des frelons de mars à mai 2016 a été de 650 frelons asiatiques, 351 frelons européens et 80 guêpes.

La commune de SAINT-DOLAY organisera une réunion publique au printemps prochain pour sensibiliser les habitants au piégeage des frelons asiatiques.

De juin à fin septembre il y eu 48 nids de frelons asiatiques et 9 nids de frelons européens de détruits par Patrick GERAUD aidé des services techniques de la commune. 5 interventions pour les particuliers et la commune ont été réalisées par une entreprise extérieure pour 610 €. Le Maire remercie Patrick GERAUD et les services pour le travail effectué.

4- Installation de la borne électrique de recharge véhicule.

La mise en service de la borne de recharge électrique aura lieu début décembre 2016. Le Maire rappelle que la commune a participé à hauteur de 10 % soit 1 200 €.

5- Informations et questions diverses.

a- Demande de subvention « DETR » pour l'aménagement des rues de CAMBONY et des FORGES.

Le Maire rappelle que l'Etat n'a pas attribué de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) en 2016 pour l'aménagement des rues de CAMBONY et des FORGES mais après renseignement le Maire propose de reprendre une délibération pour faire une nouvelle demande pour 2017.

Accord du conseil à l'unanimité.

b- Demande de carte d'identité.

A partir du 1 décembre 2016, la Préfecture du Morbihan informe que la demande de carte d'identité se fera que dans les 28 mairies équipées de bornes biométriques pour les empreintes digitales. Pour les habitants de SAINT-DOLAY les 3 mairies les proches sont celles de LA ROCHE-BERNARD, MUZILLAC et ALLAIRE.

Une pré-demande pourra se faire en ligne sur le site « <https://predemande-cniants.gouv.fr/> », ce qui vous permettra de ne pas remplir de d'imprimé papier au guichet de la mairie.

Ne pas oublier de noter le numéro de pré-demande qui vous sera attribué.

Prendre contact avec la mairie de votre choix équipée de bornes biométriques.

Rassembler les pièces justificatives (justificatif d'état civil et de nationalité, justificatif d'identité, photos d'identité et timbre fiscal le cas échéant).

Se présenter au guichet de la mairie choisie pour y déposer le dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.

Ensuite retirer sa carte dans la mairie où la demande aura été effectuée.

c- Inventaire des biens sans maitre.

Le Maire fait part aux élus que la Préfecture a fait parvenir une liste de parcelles qui n'ont plus de propriétaires. Celle-ci est affichée dans le hall de la mairie.

d- Respect du sens de circulation à l'entrée du parking de la salle des sports.

Nicolas GURIEC rappelle que le sens interdit qui se trouve dans la première entrée du parking de la salle des sports n'est pas respecté. Le Maire demande aux utilisateurs de respecter le sens de circulation afin d'éviter des accidents.

e- Limitation de vitesse dans la rue de la FOUÉE et de la GARENNE.

Martine PENOT fait remarquer que la vitesse est excessive sur les rues de La FOUÉE et de La GARENNE ainsi que dans les rues du bourg en général. Le Maire rappelle que la vitesse est limitée à 50 km/heure en agglomération. Si les utilisateurs ne la respectent pas, il pourra être demandé à la gendarmerie nationale de procéder à des contrôles. Merci d'être vigilant.

f- Signalisation des apports volontaires pour le tri des déchets.

Martine PENOT demande que la signalisation des espaces des apports volontaires de tri des déchets soit revue. Le Maire précise que des panneaux sont en place auprès des containers pour rappeler aux usagers qu'il est formellement **INTERDIT** de déposer des déchets (sacs noirs et jaunes) au pied des bornes sous peine d'amende.

g- Dépôts sauvages d'ordures ménagères.

Joseph MAHE signale que des dépôts sauvages sont trouvés dans les chemins et les bois. Le Maire demande que cela soit signalé en mairie afin de trouver les fautifs pour qu'ils soient verbalisés.

Prochain conseil municipal le jeudi 22 décembre 2016 à 20 heures 00

En Décembre à la Médiathèque

- Samedi 3 à 11 h : Concert du groupe TRIBULLES, chansons françaises
- Samedi 10 à 10 h 30 : Concert d'hiver par Christine VITARD
- Mercredi 21 à 15 h : Atelier de décorations de Noël

Les animations proposées sont gratuites et ouvertes à tous. Pour plus d'informations se renseigner à la médiathèque au 02 99 90 29 29

A noter, la médiathèque sera fermée du vendredi 23 décembre 2016 au mercredi 4 janvier 2017

Le mercredi 21 décembre 2016, de 17h à 19h, **Marché de Noël à la ferme de BOLDELNEUF** à SAINT-DOLAY. Venez composer vos paniers à offrir pour les fêtes à base de produits locaux (cidre, miel, nougats, pain d'épices, gourmandises sans gluten, sucettes artisanales). pour plus d'infos : contact@lafermedumeunier.net

Une nouvelle association à SAINT-DOLAY « **The Gospel Voices** ». La présidente est Mme Yolande JAUNET, cette association est animée par David UPTON accompagné de chanteurs locaux. Le but de cette association est de passer un bon moment ensemble et maîtriser la technique du chant. Elle se produira le 4 décembre à la chapelle SAINTE-ANNE pour le Téléthon. Pour tout renseignement appeler Mme DUFOUR Laure au 06 85 80 69 68.

Une nouvelle entreprise artisanale à SAINT-DOLAY « **LA FOURCHETTE VAGABONDE** » Estelle RAITIERE. Crêpière et cuisinière à domicile pour vos évènements – LA NOË VALLIO – Tél 06 30 07 29 40 – e- mail : raitiere@yahoo.fr

ARBRE DE NOËL de l'Ecole Notre-Dame/Jeanne d'Arc : le 9 décembre 2016 20 h à la salle polyvalente.
SPECTACLE DES ENFANTS de l'Ecole Arc en Ciel : le 16 décembre 2016 à 18h30 à la salle polyvalente.

ACCUEIL DES NOUVEAUX RÉSIDENTS

Le Maire et son Conseil Municipal invitent les familles arrivées à Saint-Dolay depuis le 1^{er} janvier 2016 à une réception,
LE SAMEDI 7 JANVIER 2017 À 18H30 À LA SALLE POLYVALENTE
avec les responsables d'associations

CÉRÉMONIE DES VŒUX 2017

Le Conseil Municipal vous invite à la cérémonie des vœux du Maire
LE SAMEDI 7 JANVIER 2017 A 20 HEURES
A LA SALLE POLYVALENTE